

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2023.00811

**FOURNITURE ET POSE D'UN ABRI EN STRUCTURE ACIER
PEINT AVEC PLAQUE EN PANNEAU TRESPA SUR UNE
DALLE BETON DE 3M X 2M DANS LE PARC DE
METROTECH AVEC L'ENTREPRISE
CLOTURES ET AMENAGEMENTS**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R. 2123- 1 1° et R. 2123-4 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2023.00064 en date du 23 février 2023 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Hervé REYNAUD, dans les domaines de l'administration générale, des marchés publics, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT la consultation relative à la fourniture et pose d'un abri en structure acier peint avec plaque en panneau trespas sur une dalle béton de 3m x 2m dans le parc de Métrotech, pour un montant estimé inférieur à 20 000 € HT, et pour laquelle les trois prestataires suivants ont été consultés : CLOTURES ET AMENAGEMENTS, ETS CELLE et ADEQUAT SERVICES HABITATS,

CONSIDERANT qu'à l'issue de la consultation, les trois sociétés citées ci-dessous ont remis une offre conforme :

- CLOTURES ET AMENAGEMENTS – ZI les Loges - 14 allée de l'Artisanat - 42340 Veauche pour 4 746 € HT,
- ETS CELLE – 180 chemin des Balmes - 42130 Saint-Etienne-le-Molard pour 6 047 € HT,
- ADEQUAT SERVICES HABITATS – 33 rue Léon Marrel – 42800 Rive-de-Gier pour 5 552 € HT,

CONSIDERANT que les offres ont été jugées au regard du critère unique du prix des prestations,

CONSIDERANT que l'offre proposée par la société CLOTURES ET AMENAGEMENTS est économiquement la plus avantageuse,

DECIDE

ARTICLE 1

Un contrat relatif à la fourniture et pose d'un abri en structure acier peint avec plaque en panneau trespas sur une dalle béton de 3m x 2m dans le Parc de Métrotech est conclu avec la société CLOTURES ET AMENAGEMENTS, sise ZI les Loges, 14 allée de l'Artisanat, 42340 Veauche, Siret n°50911817000034.

RECU EN PREFECTURE

Le 17 août 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20230704-C20230081110

Date de mise en ligne : 17 août 2023

ARTICLE 2

Le marché est traité à prix unitaire. Les prix sont fermes et définitifs.
Le montant global du marché est de 4 746 € HT soit 5 695,20 € TTC.

ARTICLE 3

Le délai d'exécution des travaux commence à courir à compter de la date de notification du marché et se termine à la fin de garantie de parfait achèvement des travaux.

ARTICLE 4

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de l'exercice 2023, BATE 2313.HT METRO- Opération 291.

ARTICLE 5

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 6

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 17/08/2023
Pour le Président, par délégation,
Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD